en particulier aux fonctionnaires de la section des affaires de l'OTAN et de la défense nord-américaine de cette Direction de coordonner la préparation des directives destinées à la délégation permanente du Canada au Conseil de l'Atlantique Nord à Bruxelles ainsi que des mémoires pour les réunions ministérielles périodiques portant sur des questions de défense, pour les réunions -- trois par année -- de la Commission permanente canado-américaine de défense et celles -- deux fois l'an -- du Comité canado-américain pour la planification d'urgence dans le domaine civil.

La section du maintien de la paix et de l'assistance militaire de la Direction des relations de défense coordonne l'aide d'entraînement militaire que le Canada offre aux pays qui viennent d'accéder à l'indépendance (aide financée par les crédits du Ministère) et collabore avec le ministère de la Défense nationale pour les questions internationales touchant le maintien de la paix, y compris l'apport militaire canadien aux opérations des Nations Unies comme la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP), le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Moyen-Orient (ONUST). Cette division collabore également aux préparatifs des visites navales, à la délivrance des autorisations diverses aux avions militaires ainsi qu'à l'affectation du personnel et du matériel des Forces armées canadiennes aux opérations internationales de secours à l'étranger.

La Direction du désarmement et du contrôle des armements émet des conseils et des recommandations concernant la politique et les points de vue gouvernementaux qui se rattachent à la participation canadienne aux négociations en vue de mettre un terme à la course aux armements. D'une manière générale, le travail de la direction s'inspire du principe formulé par le premier ministre dans une déclaration à la Chambre des communes le 24 octobre 1969: "Aucune activité internationale n'a une plus haute priorité, de l'avis du Gouvernement, que la recherche d'un contrôle efficace des armes et d'accords de limitation des armements." En s'inspirant des directives et conseils formulés par la Direction du désarmement et du contrôle des armements, après consultation avec d'autres directions, organismes et ministères, les représentants du Canada prennent une part active aux travaux de la Conférence du Comité sur le désarmement à Genève, organisme de négociation qui fait rapport chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Comité, qui groupe 26 nations, cherche à réaliser des accords dans d'importants domaines du contrôle des armements: Interdiction générale des essais d'armes nucléaires, de la mise au point, de la production et du stockage des armes chimiques et biologiques (bactériologiques). La Direction du désarmement et du contrôle des armements coordonne aussi les lignes de conduite et points de vue canadiens sur les questions connexes examinées par 1'OTAN. Les plus importantes de ces questions, à l'égard desquelles les États-Unis consultent étroitement leurs alliés de 1'OTAN, sont celles qui ont trait aux pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) qui se déroulent entre les États-Unis et l'Union soviétique. Le Conseil de l'Atlantique Nord coordonne également les préparatifs, auxquels le Canada participe activement, en vue des négociations éventuelles avec l'Union soviétique et d'autres pays relativement à une réduction mutuelle et équilibrée des forces en Europe centrale telle que proposée par 1'OTAN.